

Les travaux de la 3ème phase sont devant nous.



Ils font l'objet d'un nouvel appel d'offres effectué à partir des dossiers établis par la maîtrise d'œuvre, Monsieur Eric Pallot, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Comme précédemment, les travaux ne seront engagés qu'après avoir trouvé leur financement avec des fonds publics et des fonds privés.

(photo G.Pelosse, le 5/01/17)

Contenu technique

Une information détaillée sera prochainement communiquée.

Financement

Pour les fonds publics, les demandes de subventions sont faites auprès de l'état, ministère des affaires culturelles via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Pour les fonds privés, la commune oeuvre en partenariat avec l'association « les Amis de Notre-Dame d'Etang » et la Fondation du patrimoine. Ainsi, tous les fonds privés peuvent être recueillis via ces deux entités faisant bénéficier les donateurs des avantages fiscaux correspondants.

Etude de cas

Deux étudiants de 4ème année de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris nous ont contacté dans le cadre d'un cours sur la restauration du bâti ancien.

Ils étaient chargés de produire une étude de cas d'un édifice nécessitant des travaux ; le contenu devait notamment décrire les pathologies et proposer les principes de rénovation. Etant originaires de la région, leur choix s'est porté sur la Chapelle de Notre-Dame d'Etang.

Après avoir rencontré Monsieur Eric Pallot, Architecte en Chef des Monuments Historiques, une visite du monument a eu lieu début décembre 2016.

En cliquant sur "[NDE : étude de cas 2016](#)", vous pourrez en prendre connaissance.

{backbutton}